



Obligation de présentation aux grands-parents.

Par **NayaLuna**, le **04/10/2010** à **11:00**

Bonjour,

Je suis une maman de 27 ans de deux petites filles de 20 mois et 4 ans et demi.

Je suis en rupture avec mes parents depuis 1 an.

Je précise que cette rupture est dû à une personnalité extrêmement dysfonctionnelle de mes parents,notamment de ma mère.

Ceux-ci,à mon sens,et à l'avis de mon entourage,pourraient exercer une influence très néfaste sur mes filles,si celles-ci étaient à leur contact.

J'appréhende une démarche juridique de leur part afin d'obtenir un droit de présentation de leurs petits enfants.

Que puis-je faire,dans le cas ou ils réclament un droit de visite?Quels sont mes recours pour les en empêcher?

Merci d'avance pour votre réponse.